

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MEUNIER Ingrid, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DURAY Eric, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Suppléant : BUTIN Pierre,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : ARCHAIMBAUD Fabrice, DUFOUR Maxime, VIETTI Dominique, OSSEDAT Nathalie,

Absents excusés : ROUX Lorraine, ERVAS Gilles, DAUSSY Michael.

Absent : MOISSONNIER Clément.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : PCAET – SOLLICITATION DU FONDS VERT 2026 – ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Président rappelle que le PCAET de la Communauté de communes prévoit la réduction progressive de l'empreinte carbone des activités de la collectivité et l'amélioration de l'exemplarité de son patrimoine et de ses équipements.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique destiné aux services techniques communautaires.

Cet investissement permettra de poursuivre la décarbonation de la flotte communautaire en réduisant les consommations de carburants fossiles et les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels. Il permettra également d'améliorer l'organisation des services en facilitant la constitution de deux équipes d'intervention distinctes susceptibles d'intervenir simultanément sur différentes missions communautaires.

L'opération comprend l'acquisition d'un utilitaire électrique, son aménagement professionnel, sa signalétique ainsi que les équipements nécessaires à sa recharge.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 44 833 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Vert : 35 866 € ;

- Autofinancement CCPU : 8 967 €.
-

Considérant l'intérêt de poursuivre la transition énergétique du parc automobile communautaire et de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements professionnels ;

Suite à l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article premier : APPROUVE le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique destiné aux services techniques communautaires.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de 44 833 € HT.

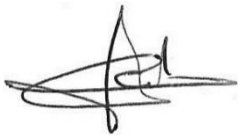
Article 3 : SOLLICITE une subvention de 35 866 € au titre du Fonds Vert 2026.

Article 4 : AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 27/07/2026

Date de réception de l'AR: 27/07/2026

042-244200820-DE_068_2026-DE

A G E D I